#### 01 TALENT ROUEN NORMANDIE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros Siège social : 13, boulevard de Courcelles – 75008 Paris 519 260 616 RCS Paris

(la « Société »)

## PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS-SEING PRIVÉ EN DATE DU 2 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Par signature électronique le deux janvier,

## LES SOUSSIGNÉES:

- 1. AS HOLDING, société par actions simplifiée au capital social de 7.700.000 euros, dont le siège social est situé 13, boulevard de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 889 300 091, représentée par son Président, Monsieur Albert SULTAN, propriétaire de 50 actions de la Société; et
- 2. CAYOLOJORA, société par actions simplifiée au capital social de 7.700.000 euros, dont le siège social est situé 13, boulevard de Courcelles 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 889 226 569, représentée par son Président, Monsieur Yoël SULTAN, propriétaire de 50 actions de la Société,

TOTAL:

Agissant en qualité de seuls associés de la Société au capital de cent mille euros ( $100.000 \, \in$ ), divisé en cent actions (100) de mille euros ( $1.000 \, \in$ ) de valeur nominale chacune, et représentant la totalité des actions composant le capital de la Société (les « Associés »),

#### Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président de la Société (le « *Président* ») relatif aux présentes décisions ;
- la copie de la lettre de démission de la société EXPERTNET TECHNOLOGIES de ses fonctions de Président de la Société ;
- la copie de la lettre d'acceptation de la société EFFICENTY DIGITAL des fonctions de Président de la Société ;
- une copie des statuts actuellement en vigueur de la Société ; et
- le texte des décisions dont l'adoption est ci-dessous envisagée,

(les « Documents »),

#### Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-dessous :

- 1. Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et de convocation préalable ;
- 2. Constatation de la démission de la société EXPERTNET TECHNOLOGIES de ses fonctions de Président de la Société :
- 3. Nomination de la société EFFICENTY DIGITAL en qualité de Président de la Société ; et
- 4. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

\* \* \*

### PREMIÈRE DÉCISION

Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et de convocation préalable

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, **renoncent** purement et simplement aux délais légaux et statutaires de remise des Documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux statuts de la Société et par la loi, **considèrent** avoir reçu toutes les informations nécessaires afin d'adopter les décisions ci-dessous et **renoncent** sans réserve à tout droit, contestations, recours quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de convocation et de mise à disposition des documents d'information dans le cadre de l'adoption des décisions ci-dessous.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

#### **DEUXIÈME DÉCISION**

Constatation de la démission de la société EXPERTNET TECHNOLOGIES de ses fonctions de Président de la Société

Les Associés, connaissance prise du (i) rapport du Président et (ii) de la lettre de démission de la société EXPERTNET TECHNOLOGIES (410 360 259 RCS Paris) de ses fonctions de Président de la Société,

- **prennent acte** de la démission de la société EXPERTNET TECHNOLOGIES (410 360 259 RCS Paris) de ses fonctions de Président de la Société ;
- **dispensent** la société EXPERTNET TECHNOLOGIES (410 360 259 RCS Paris) du respect du préavis d'un mois (1) mois prévu à l'article 16 des statuts de la Société ; et
- **décident**, par conséquent, que la démission de la société EXPERTNET TECHNOLOGIES (410 360 259 RCS Paris) prend effet à compter de l'adoption de la présente décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

# TROISIÈME DÉCISION

Nomination de la société EFFICENTY DIGITAL en qualité de Président de la Société

À la suite de la décision précédente, les Associés, connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) de la lettre d'acceptation de la société EFFICENTY DIGITAL (514 047 844 RCS Nanterre) des fonctions de Président de la Société :

 décident de nommer la société EFFICENTY DIGITAL (514 047 844 RCS Nanterre) en qualité de nouveau Président de la Société ; et - **constatent** que la société EFFICENTY DIGITAL (514 047 844 RCS Nanterre), préalablement pressentie, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société dans l'hypothèse où elle serait nommée en cette qualité, et qu'elle n'était soumise à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher d'exercer ses fonctions.

La société EFFICENTY DIGITAL (514 047 844 RCS Nanterre) sera, à l'égard des tiers, Président au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce. En ce sens, elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des décisions relevant de la compétence de la collectivité des Associés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

# **QUATRIÈME DÉCISION**

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés et consigné au registre prévu par la loi.

Le présent procès-verbal est signé de manière électronique le 2 janvier 2025 conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com).

AS HOLDING

Représentée par Monsieur Albert SULTAN Associé **CAYOLOJORA** 

Représentée par Yoël SULTAN Associé